

Remise en cause des droits sociaux des salariés : c'est toujours NON ! Avec ou sans ordonnances !

L'an dernier déjà avec la loi « El Khomri », la FSU s'était mobilisée contre une nouvelle remise en cause des droits des salariés du privé. Le Code du Travail était déjà présenté comme trop rigide et constituant un obstacle au développement de l'emploi : comme si la possibilité de licencier plus facilement allait créer des emplois...

Aujourd'hui, c'est la même logique qui prévaut avec la volonté affichée par Macron de « libérer les énergies ». Au profit de qui ? Les réactions des organisations patronales démontrent que ces ordonnances font la part belle aux volontés du MEDEF. Diminuer les garanties collectives, diminuer la possibilité d'agir des syndicats en laissant le salarié seul face à son employeur... cela ne développera que la précarité, les bas salaires et la pauvreté qui les accompagne.

En plus de cette attaque délibérée contre le Code du Travail et les droits des salariés, le gouvernement multiplie depuis juin les annonces ou décisions brutales : baisses des APL, hausse de la CSG sans garantie d'une compensation, suppression unilatérale de milliers de contrats aidés. La Fonction Publique n'est pas épargnée : gel du point d'indice, retour du jour de carence, suppressions de 120.000 postes en 5 ans, remise en cause de l'accord PPCR...

Face à cette accumulation de mesures qui pèsent sur tous les salariés du privé et du public, le gouvernement prévoit une baisse de l'Impôt Sur la Fortune !!!

La FSU appelle dès le 12 septembre à se mobiliser et à manifester notre volonté d'obtenir d'autres choix. Les reculs sociaux ne feront qu'accroître les inégalités. Il faut agir pour une autre répartition des richesses : au bénéfice de l'emploi, des salariés et des services publics.



**MARDI
12 SEPTEMBRE
avec la FSU, la CGT et
Solidaires
MANIFESTONS
contre
-la remise en cause des droits
des salariés
-les ordonnances Macron**

La FSU a déposé un préavis de grève

TOUS CONCERNES !

L'enjeu est capital pour tous les salariés. Ceux du secteur privé évidemment. Mais aussi ceux du public !

Si les ordonnances visent d'abord à vider le Code du Travail, les agents de la Fonction Publique sont concernés, par solidarité bien sûr, mais aussi parce que ces mesures touchent le salariat en général, la jeunesse (leurs élèves, leurs enfants) ainsi que par les régressions qui pourraient être transposées dans le secteur public : les reculs dans les droits imposés aujourd'hui au privé pourraient l'être pour le public. En effet, nombre de règles inscrites dans le statut de la Fonction Publique sont la transposition de dispositions du Code du Travail. Les régressions que le gouvernement veut imposer au secteur privé sont autant de menaces pour le secteur public.

**Salariés du privé et agents publics,
nos intérêts sont communs
et nos luttes convergentes !**

12 SEPTEMBRE 14 H 30
Pré du Bel Ebat EVREUX